



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1228

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Désamiantage et reprise de la structure béton des têtes de trémies du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1228**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Désamiantage et reprise de la structure béton des têtes de trémies du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP), propriété de la Métropole de Lyon, est un établissement recevant du public de 1ère catégorie de type M, T, L, R ouvert en 1976 dans lequel transitent en moyenne 70 000 personnes par jour. C'est un bâtiment de 6 niveaux intégrant des parcs de stationnement, des gares routières, des stations de métro et tramway, une station de taxis, des commerces, des locaux sociaux. Il est ouvert 24h/24, 7J/7 (certains accès sont fermés 4h/nuit).

L'ouvrage datant de 1976 s'avère dans un bon état général, mais des éléments de la structure béton, particulièrement exposés aux projections et ruissellements, sont dégradés ou en voie de dégradation. C'est, en particulier, le cas au droit des têtes de trémies.

Ainsi, le 17 août 2013, un élément de béton a chuté sur la chaussée de la trémie n° 3 du CELP. La Communauté urbaine de Lyon et l'État sont alors convenus de réaliser un état de lieux de la structure du bâtiment et des trémies sous leur responsabilité respective (2, 4 et 5 pour l'État ; 1, 3, 6 et 7 pour la Communauté urbaine) afin de définir les travaux à réaliser. En attendant ces travaux, des filets provisoires ont été posés sous les 4 têtes de trémies les plus fragilisées afin de limiter les risques de chute d'éléments sur les chaussées.

Concernant la structure béton du CELP, il s'agit de traiter les poutres endommagées par les infiltrations d'eau au droit des têtes de trémies. Pour cela, il est avant tout nécessaire de déposer les habillages de façades amiantés qui recouvrent ces poutres. Suite aux travaux de reprise de la structure béton, il est prévu de reposer des bardages (non amiantés) d'aspect identique aux éléments existants.

Une équipe de maîtrise d'œuvre spécialisée dans les travaux de désamiantage et dans la pathologie des bétons sera ensuite retenue pour la conception du projet et la direction d'exécution des travaux. Elle devra s'attacher à réaliser :

- le diagnostic (têtes de trémies),

- la définition des travaux à réaliser :

- . traitement / dépose du flocage en têtes de trémie,
- . dépose des bardages,
- . traitement de la structure béton,
- . pose de nouveaux bardages,

- la proposition de phasage des travaux et de gestion de la circulation pour tenir compte des contraintes de circulation sur des artères principales de l'agglomération et de la nécessaire coordination avec les travaux réalisés dans les tunnels du boulevard périphérique nord de Lyon,

- la rédaction du programme.

L'enveloppe financière est estimée à ce jour à 1 600 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux concernant le désamiantage et la reprise de la structure des têtes de trémies du Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) à Lyon 2°.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains pour un montant de 1 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 50 000 € en 2016 ; 150 000 € en 2017 ; 1 400 000 € en 2018 sur l'opération n° 0P08O5082.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.